

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V. – 001-2025</p> <p>Du : 10 avril 2025</p> <p>Convocation Date : 05 avril 2025 Affichée le : 05 avril 2025</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pouvoir : 1</p>
---	---

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, ayant donnée pouvoir à Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

A - Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire propose Monsieur Michel Monteiro, qui accepte.

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**, Monsieur Michel Monteiro, comme secrétaire de séance.

001 – 2025 : Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2024

Monsieur le Maire demande si les élus ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2024 et s'il y a des observations.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2024.

002 - 2025 : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°010-2020 du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

012-2024 du 11 décembre 2024 Avenant n°1 - rue de la Vieille France - Lot N°2 aménagements de voirie et trottoir à Béthemont-la-Forêt

Il a été décidé de signer un avenant au marché de travaux de voirie de la rue de la Vieille France pour le lot n°2 ayant pour objet une augmentation du coût des travaux pour un montant 24 390.00€ HT avec l'entreprise titulaire du marché, FILLOUX 5 avenue des Cures 95580 ANDILLY.

001-2025 du 10 janvier 2025 Désignation de Maître Michel GENTILHOMME pour ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour représenter la commune de Béthemont-la-Forêt dans le cadre du recours déposé par Monsieur Jean François Coblentz

Il a été décidé de désigner Maître Michel GENTILHOMME, avocat au Barreau de PARIS pour défendre la commune dans l'instance engagée devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par Monsieur Jean François Coblentz.

002-2025 du 24 janvier 2025 Convention de mise à disposition du logiciel d'urbanisme cart@ads

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition du logiciel d'urbanisme cart@ads. pour une durée de trois années.

Les coûts d'acquisition ainsi que la maintenance seront pris en charge par la CCVO3F. Les prestations d'intégration de PLU et de modifications de PLU ainsi que les déploiements des données seront facturés du montant du devis à la commune.

003-2025 du 07 février 2025 Convention adhésion 2025 (Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise) IFAC

Il a été décidé de signer la convention adhésion 2025 proposée par IFAC 3 allée Hector Berlioz 95130 FRANCONVILLE.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

003 - 2025 : Information du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que Monsieur le Maire doit procéder à une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées et des décisions de préemption ou non préemption à chacune des réunions du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le 14 octobre 2024 :

Dossier	Date de dépôt	Adresse	Ref cadastral e	Bien vendu	Prix de vente	Nature de la décision
095 061 25 O 0001	07/01/2025	4 ruelle des Grands jardins	AB 198	MAISON	315 000.00 €	Renonciation
095 061 25 O 0002	31/03/2025	1 chemin des Clos	AB 101/106/ 107/108/ 109/110 AB 102 1/3 passage commun	MAISON	375 000.00 €	Renonciation

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, de la décision de gestion courante qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

004-2025 Approbation du Compte Financier Unique 2024

Monsieur Patrice Glandières présente le Compte Financier Unique concernant le budget de la commune de Béthemont-la-Forêt pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Je vous rappelle que le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 19 juin 2024 pour la mise en œuvre, à partir de la production des comptes de l'exercice 2024, du Compte Financier Unique.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion.

Les éléments Financiers clés de l'année 2024

- En Fonctionnement, un résultat positif de 8.503 € (dont 468.292 de recettes vs 459.789 de dépenses) vs 29.047 € (471.113 de recettes, 442.067 de dépenses) en 2023;
- En investissement, un résultat négatif de - 71.519 € (dont 409.020 de recettes et 480.539 de dépenses) se décomposant de la façon suivante :
 - Des dépenses d'investissement pour 480.539€ dont 406.464 € sur 2024 et 74.075 € en Reste à Réaliser (2025), majoritairement liés au solde des travaux importants démarrés en 2023 et finis en 2024 (rénovation complète partie de la rue de la vieille France).
 - Des recettes globales de 409.020 € dont 259.830 € perçues sur 2024 et des restes à réaliser (subventions) à hauteur de 149.190 € à percevoir sur 2025.
- En ajoutant les excédents cumulés existants à fin 2023 (+ 205.477€), nous finissons l'année 2024 avec un excédent cumulé de +142.461 €.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées		259 830.30	468 291.65	728 121.95
Restes à réaliser		149 790.00	0.00	149 190.00
Dépenses réalisées		406 463.91	459 788.93	866 252.84
Restes à réaliser		74 075.70	0.00	74 075.70
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 146 633.61	8 502.72	- 138130.89
Résultat antérieurs reportés		172 991.20	32 486.40	205 477.60
Solde ou résultat de clôture	Excédent/Déficit	26 357.59	40 989.12	67 346.71
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	75 114.30	0.00	75 114.30
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	101 471.89	40 989.12	142 461.01

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Béthemont-la-Forêt,

Vu, le CFU 2024 de la commune de Béthemont-la-Forêt,

Considérant, que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant, que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique,

Considérant, que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant, les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoit que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire a débattu, le Conseil municipal élit son Maire. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer du vote»,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre Compte Administratif et qu'il ne peut donc pas donner/ recevoir à/ de l'un des membres de sa majorité.

Considérant, que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Thierry Vincent.

Considérant, que le CFU présenté et résumé comme suit par Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées		259 830.30	468 291.65	728 121.95
Restes à réaliser		149 190.00	0.00	149 190.00
Dépenses réalisées		406 463.91	459 788.93	866 252.84
Restes à réaliser		74 075.70	0.00	74 075.70
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 146 633.61	8 502.72	- 138 130.89
Résultat antérieurs reportés		172 991.20	32 486.40	205 477.60
Solde ou résultat de clôture	Excédent/Déficit	26 357.59	40 989.12	67 346.71
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	75 114.30	0.00	75 114.30
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	101 471.89	40 989.12	142 461.01

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 tel qu'il lui est présenté,

Donne, pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

005 - 2025 : Affectation des résultats

Monsieur Patrice Glandières rappelle que l'assemblée délibérante vote le Compte Financier Unique de l'exercice comptable clos, constate les résultats, puis décide de leur affectation. Celle-ci doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents et ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserve.

Il est rappelé que le Compte Financier Unique 2024, voté précédemment présente un résultat d'investissement de - 146 633.61 € auquel il faut rajouter le résultat de clôture de l'année précédente de 172 991.20 €, soit un excédent total de 26 357.59 € et d'un excédent de fonctionnement cumulé de 40 989.12 €.

Pour couvrir en partie les besoins de financement en dépenses d'investissement, il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 40 989.12 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté et de reporter la somme de 26 357.59 € au chapitre 001 excédents d'investissement,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire M57,

Vu, la délibération n°004-2025 du 10 avril 2025 adoptant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant, qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025,

Considérant, que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement de 40 989.12 €, et un excédent d'investissement cumulé de 26 357.59 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2025,

Considérant, les besoins de financement de la commune pour l'année 2025, il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 40 989.12 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté et de reporter la somme de 26 357.59 € au chapitre 001 excédents d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, l'affectation de résultats comme tel :

- ✓ L'inscription de 40 989.12 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reportés,
- ✓ L'inscription de 26 357.59 € au chapitre 001 excédents d'investissement reportés,

006 - 2024 : Approbation du Budget Primitif 2025

Monsieur Glandières présente le budget primitif 2024.

Contexte et enjeux pour l'année 2025

Fonctionnement :

- Les dotations de l'état vont continuer à diminuer (déficit budgétaire de l'état).
=> Voir évolution des recettes sur slide suivante.
- Stabilisation des frais de personnel (Atsem transférée sur le budget du Sires/sept 2025).
- Mise en place d'une enveloppe de sécurité sur les charges à caractère général.
=> Cette enveloppe nous permettra d'ajuster le budget de fonctionnement lors d'une prochaine DM.

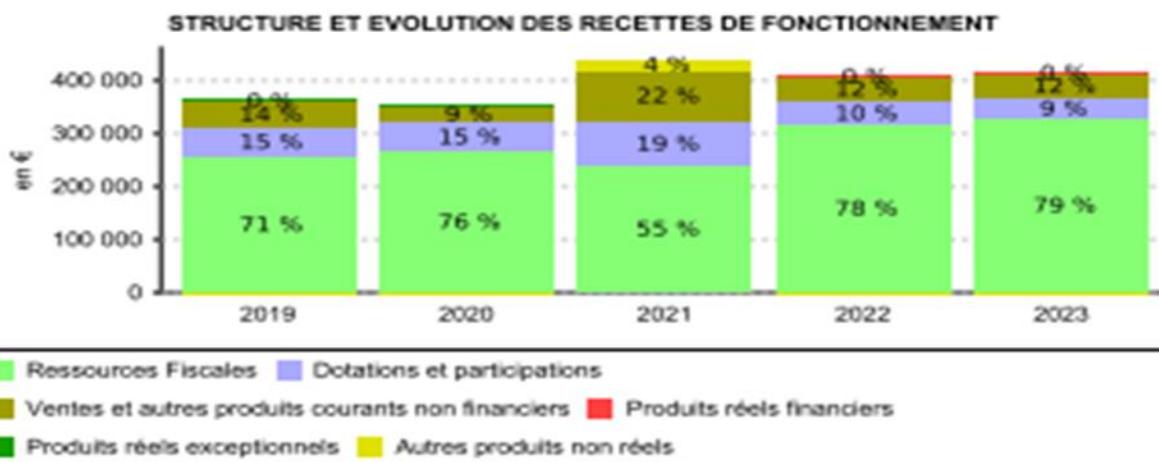
Investissement :

- Remboursement de l'emprunt court terme contracté pour les travaux de voirie pour 320.000 € en ayant budgété la vente du terrain communal pour 200.000 € (impact net de 120.000 €).
- Peu d'investissements prévus(30k€), année de transition. Essentiellement des études pour l'aménagement du terrain communal et sur l'éclairage Led, ainsi que des provisions pour des petits travaux de voirie et réfection des sanitaires de l'Ecole.

Evolution des recettes de la commune

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Ressources fiscales	256 558	266 271	240 165	317 426	328 978	3,6 %	28,2 %
Dotations et participations	54 626	54 164	81 324	41 171	35 914	-12,8 %	-34,3 %
Ventes et autres produits courants non financiers	49 749	31 425	98 690	49 394	49 394	0,0 %	-0,7 %
Produits réels financiers	0	0	10	12	22	83,3 %	-
Produits réels exceptionnels	855	53	226	0	0	-	-100,0 %

	2024	Rappel 2014	Evolution 2014 / 2024
Ressources fiscales	334.728	293.822	+ 13,92 %
Dotations et participations	35.082	65.900	- 46,76 %
Ventes et autres produits courants non financiers	43.561	44.264	
Produits réels exceptionnels	24		



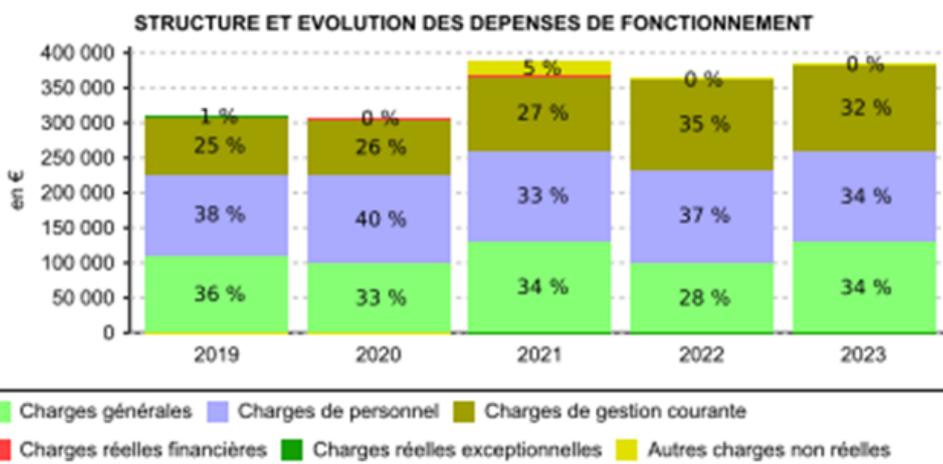
	2024	Rappel 2014
Ressources fiscales	81 %	16.31 %
Dotations et participations	8.50 %	72.73 %

Dépenses de fonctionnement

énergie (électricité, chauffage) 29 k
entretien réparation terrains 51 k
entretien réparation voiries 25 k
relations publiques 9 k

	Année 2024			Année 2025	
	BP + DM	Réalisé	en %	BP 2025	en %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	156.252,27	108.124,33	23,5%	163.086,04	23,6%
Charges de personnel et frais assimilés	149.458,46	136.612,05	29,7%	142.800,00	20,7%
Atténuations de produits	53.200,00	53.169,00	11,6%	53.200,00	7,7%
Virement à la sect°	0,00	0,00		180.000,00	26,1%
Autres charges de gestion	153.252,13	144.777,17	31,5%	133.671,08	19,4%
Charges financières	17.000,00	16.800,38	3,7%	17.000,00	2,5%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	500,00	306,00	0,1%	0,00	0,0%
Total Dépenses fonctionnement	529.662,86	459.788,93	100,0%	689.757,12	100,0%

contributions syndicats 92 k dont Sires 81k
indemnités élus 29 k



Recettes de fonctionnement

	Année 2024			Année 2025	
	BP + DM	Réalisé	en %	BP 2025	en %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Résultat de fonctionnement reporté	32.486,40	0,00	0,0%	40.989,12	5,9%
Atténuations de charges	1.636,90	1.636,90	0,3%	0,00	0,0%
Produits des services du domaine et vente	41.546,94	41.419,75	8,8%	32.400,00	4,7%
Impôts et taxes	35.000,00	27.502,00	5,9%	20.000,00	2,9%
Fiscalité locale	372.764,71	360.395,71	77,0%	363.212,00	52,7%
Dotations et participations	44.139,09	35.082,08	7,5%	31.136,00	4,5%
Autres produits de gestion	2.064,82	2.231,21	0,5%	2.000,00	0,3%
Produits financiers	24,00	24,00	0,0%	20,00	0,0%
Produits spécifique	0,00	0,00	0,0%	200.000,00	29,0%
RECETTES FONCT	529.662,86	468.291,65	100,0%	689.757,12	100,0%

Droits de mutation

Vente terrain

Taxe foncière	244 k
Taxe habitation	16 k
Autres produits	90 k

Détail budget investissement 2025

Investissement :							
Dépenses :				Recettes :			
	RAR	BP 2025	RAR + BP		RAR	BP 2025	RAR + BP
13 Subvention d'invest.	0.00 €	5 710.00 €	5 710.00 €	001 Solde d'exécution de la section d'invest.	0.00 €	26 357.59 €	26 357.59 €
16 Emprunts et dettes	0.00 €	326 000.00 €	326 000.00 €	021 Virement de la section de fonct.	0.00 €	180 000.00 €	180 000.00 €
20 Immobilisat. incorporelles	1 230.00 €	10 000.00 €	11 230.00 €	10 Dotations fonds divers	0.00 €	62 200.00 €	62 200.00 €
21 Immobilisat. corporelles	72 845.70 €	14 061.89 €	86 907.59 €	13 subventions d'invest.	149 190.00 €	12 100.00 €	161 290.00 €
Total de la section	74 075.70 €	355 771.89 €	429 847.59 €	Total de la section	149 190.00 €	280 657.59 €	429 847.59 €

FCTVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Adopte, le Budget Primitif 2025 tel que présenté :

Fonctionnement :			
Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	163 086.04 €	002 Résultat reporté	40 989.12 €
012 Charges de personnel	142 800.00 €	70 Produits de service	32 400.00 €
014 Atténuations de produits	53 200.00 €	73 Impôts et Taxes	20 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	180 000.00 €	731 Fiscalité locale	363 212.00 €
65 Autres charges de gestion	133 671.08 €	74 Dotations et participations	31 136.00 €
66 Charges financières	17 000.00 €	75 Autres produits de gestion courante	2 000.00 €
		76 Produits financiers	20.00 €
		77 Produits spécifique	200 000.00 €
Total de la section	689 757.12 €	Total de la section	689 757.12 €

Investissement :							
Dépenses :				Recettes :			
	RAR	BP 2025	RAR + BP		RAR	BP 2025	RAR + BP
13 Subvention d'invest.	0.00 €	5 710.00 €	5 710.00 €	001 Solde d'exécution de la section d'invest.	0.00 €	26 357.59 €	26 357.59 €
16 Emprunts et dettes	0.00 €	326 000.00 €	326 000.00 €	021 Virement de la section de fonct.	0.00 €	180 000.00 €	180 000.00 €
20 Immobilisat. incorporelles	1 230.00 €	10 000.00 €	11 230.00 €	10 Dotations fonds divers	0.00 €	62 200.00 €	62 200.00 €
21 Immobilisat. corporelles	72 845.70 €	14 061.89 €	86 907.59 €	13 subventions d'invest.	149 190.00 €	12 100.00 €	161 290.00 €
Total de la section	74 075.70 €	355 771.89 €	429 847.59 €	Total de la section	149 190.00 €	280 657.59 €	429 847.59 €

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 1 119 604.71 €.

007 – 2025 : Vote des taux d'imposition 2025

En préalable, Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle que dans la loi de finance 2025 les bases fiscales ont augmenté de 1.8 % .

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux de la Taxe Foncière bâtie et non bâtie pour l'année 2024. Pour rappel, ces taux sont de 35.35 % pour la Taxe Foncière bâtie et de 124.84 % pour la Taxe Foncière non bâtie.

Concernant la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires, il est proposé de reconduire le taux des années précédentes qui était de 17.20 %.

La recette fiscale attendue sera de 2260 783 €.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code Général des Impôts,

Vu, la délibération n°006-2025 du 10 avril 2025 adoptant le Budget Primitif 2025,

Considérant, la volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter la pression fiscale locale

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Adopte, les taux d'imposition locale pour l'année 2025 comme suit :

	Base prévisionnelle 2025	Taux votés en 2025	Produit correspondant pour 2025
Taxe foncière (bâti)	660 100	35.35	233 345 €
Taxe foncière (non bâti)	9 000	124.84	11 236 €
Taxe d'habitation	94 200	17.20	16 202 €
Total			260 783 €

008 -2025 : Participation financière aux syndicats au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que chaque année une ligne de crédit est ouverte pour financer les syndicats ainsi que les organismes publics dont la commune est adhérente.

A la vue des éléments que ces organismes nous ont fournis, il est proposé au Conseil municipal de financer les organismes suivants : Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry ; Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains ; Syndicat Mixte Oise Pays de France.

	Montant
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIREs)	80 621.55 €
Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)	308.29 €
Syndicat Mixte Oise Pays de France	1 254.00 €

On notera une diminution de la contribution de la commune de Béthemont-la-Forêt auprès de SIREs. Pour rappel en 2024 la participation de la commune a été de 98 172.29 €, contre 80 621.55 € pour cette année.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°006-2025 du 10 avril 2025 adoptant le Budget Primitif 2025,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, le tableau des participations aux syndicats pour l'année 2025 comme suit :

	Montant
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIREs)	80 621.55 €
Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)	308.29 €
Syndicat Mixte Oise Pays de France	1 254.00 €

Autorise, Monsieur le Maire à réaliser les mandats correspondant à cette délibération,

Dit, que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65568 du budget 2025,

009 - 2025 : Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année une ligne de crédit est ouverte pour financer les associations qui en font la demande.

A la vue des éléments que ces organismes nous ont fournis il est proposé au Conseil municipal de financer les organismes suivants :

Association	Montant
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Comité des fêtes de Béthemont-la-Forêt	3 000,00 €
Association les Chemins de la Musique	200.00 €
Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)	50.00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100.00 €
Total au 65748	3 450.00 €
Union des Maires du Val d'Oise	92.62 €
AMF	77.00 €
A M I F	38.73 €
I.F.A.C	50.00 €
Mission Locale	237.85 €
Total au 6281	496.20 €

Pour un montant total de 3 946.20 €.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°006-2025 du 10 avril 2025 adoptant le Budget Primitif 2025,

Considérant, que la commune de Béthemont-la-Forêt apporte un soutien financier en direction des associations dans les secteurs aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, l'environnement, le patrimoine, la culture et le sport,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Monsieur Thierry Vincent ne prend pas part au vote pour la subvention du Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2025 comme suit :

Association	Montant	Imputation de la dépense
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €	65748
Comité des fêtes de Béthemont-la-Forêt	3 000,00 €	65748
Association les Chemins de la Musique	200.00 €	65748
Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)	50.00 €	65748
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100.00 €	65748
Union des Maires du Val d'Oise	92.62 €	6281
AMF	77.00 €	6281
A M I F	38.73 €	6281
I.F.A.C	50.00 €	6281
Mission Locale	237.85 €	6281

Autorise, Monsieur le Maire à réaliser les mandats correspondant à cette délibération,

Dit, que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65748 et 6281 du budget 2025,

010 - 2025 : Instauration d'une participation financière pour la sortie des aînés 2025

Monsieur le Maire rappelle que cette année les membres du CCAS ont programmé une sortie des aînés le mercredi 11 juin avec pour destination la visite du Château de Condé en Brie et la visite d'une cave d'un producteur de champagne.

Aussi, comme chaque année il est proposé au Conseil Municipal de définir le montant de la participation à cette sortie, Monsieur le Maire propose que cette participation soit de 10.00 € pour les personnes de 65 ans et plus et de 15.00 € pour les personnes de Moins de 65 ans,

Tel est l'objet de cette délibération.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Fixe, la participation financière pour la sortie des aînés 2025, comme tels :

- personne de 65 ans et plus : 10.00€,
- personne de Moins de 65 ans 15.00€,

Dit, que les recettes seront imputées à l'article 70688 « Autres prestations de services »

Dit, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

Questions diverses

- ✓ Dates des prochaines manifestations
 - Le 18 mai le Loto du Comité des fêtes
 - Le 10 ou le 17 mai fleurissement
 - Le 20 mai au matin présentation par le SIARE des travaux de la station d'épuration
 - Le 11 juin sortie des aînés
 - Le 21 juin les feux de la St Jean
- ✓ Le jeudi 15 mai aura lieu le tirage au sort des Jurés d'Assises à la Mairie de Moisselles, Monsieur Thierry Vincent représentera la commune.
- ✓ L'ébénisterie menuiserie J-P Flament demande une place de stationnement livraison du lundi au vendredi de 7h00 à 17h30 au niveau du 7 rue de la Vieille France, à la suite des problèmes que rencontrent les livreurs à stationner.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.
- ✓ L'association S.O.S Calvaire propose de réaliser la réfection du calvaire de la Croix Frileuse.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.
- ✓ Les parents d'élèves des écoles de Béthemont-la-Forêt – Chauvry ont adressé un courrier le 17 mars dernier afin d'attirer l'attention des élus sur l'état des sanitaires situés sous le préau. Ils demandent que soient réalisés des travaux.
Compte tenu de l'ampleur de ces travaux ceux-ci ne peuvent être réalisés en interne, la commune devra faire appel à une entreprise pour réaliser l'ensemble de ces travaux qui sont estimés à plus de 30 000.00 €.
Compte tenu de la diminution des aides financières de nos différents partenaires pour réaliser ces travaux, la commune ne sera pas en capacité de les réaliser cette année.
Aussi, il est proposé de réaliser durant l'été un nettoyage de ces locaux et quelques petits travaux tel que la reprise des peintures des murs et du sol, la mise à hauteur des portes savon et des essuie-mains.
Par ailleurs, il devrait être procédé durant l'été à la mise en sécurité des abords de l'école, par des travaux de signalisation horizontale pour marquer l'arrêt de bus et le passage piéton.
- ✓ L'Assemblée nationale a définitivement adopté la proposition de loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.
 - Généralisation du scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes.
 - Pour Béthemont-la-Forêt le nombre de candidats est de 11
 - Pour notre commune un seuil minimum par liste est fixé à 9 candidats.
 - Possibilité de rajouter 2 candidats supplémentaires sur la liste.
 - Les électeurs devront choisir une liste sans rayer ou rajouter un nom, dans le cas contraire le bulletin sera nul.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h25**

Monsieur Michel Monteiro,

Secrétaire de séance,